



COMPTE RENDU DU BUREAU DU CSFPT DU 16 OCTOBRE 2024

La délégation **FO** était composée de :
Laurent MATEU et Gisèle LE MAREC – membres du Bureau

Calendrier prévisionnel :

Ordre du jour de la séance plénière du 13 novembre 2024 :

- Présentation de la synthèse nationale des résultats du rapport social unique (RSU) 2022 (FS1).
↳ les documents devraient être adressés deux semaines avant.

Projets de textes sous réserve :

- Projet de décret relatif à la part réservée aux secrétaires généraux de mairie dans la promotion interne des fonctionnaires territoriaux - [article 7 de la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie] (FS 3).
- Projet de décret modifiant les conditions d'accès aux concours sur titres du cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels (FS 2).

Proposition d'invitations en attente d'accord :

- les deux inspecteurs auteurs du rapport sur la CNRACL
- le nouveau ministre de la Fonction publique (l'après-midi).

Evolution des présidentes de certaines FS:

- + **FO** a la présidence de la FS5 qui était assurée par Laurent MATEU depuis 7 ans. Laurent restera membre de la FS5 mais sera remplacé en qualité de président par Sébastien VADE ;
- + La présidence de la FS1 était assurée par Gil AVEROUS Maire de Châteauroux. À la suite de sa nomination comme membre du gouvernement, un autre membre du collège employeur va être proposé pour assurer la présidence de cette FS.

Questions et informations diverses :

- **Déclaration du ministre de la FP sur l'accès des C1 au plan de requalification des secrétaires de mairie :**

Forte réaction tant des organisations syndicales que des représentants des collectivités employeurs à la déclaration du nouveau ministre de la Fonction publique le 12 octobre dernier, lors du congrès interdépartemental des secrétaires de mairie. Le ministre y a annoncé que les adjoints administratifs bénéficieraient finalement du plan de requalification prévu par la loi de revalorisation du 30 décembre 2023, dont ils étaient exclus jusqu'alors, mais ce que la Loi, en l'état, ne permet pas...

- **Procédure de remboursement des frais de déplacement à compter du 1^{er} janvier 2025 :**

FO est intervenue, à nouveau, pour indiquer son opposition à cette nouvelle procédure en particulier pour les nuitées d'hôtels et les voyages en avion qui peuvent dans certains cas s'avérer moins chers et plus rapides que le train.

La DGCL a rappelé sa volonté que les membres du CSFPT puissent continuer à être indemnisés dans les mêmes conditions que jusqu'à présent et s'est engagé à l'écrire.

- **Utilisation des adresses génériques des organisations syndicales :**

FO a rappelé que les membres de la plénière et des formations spécialisées ont vocation à être convoqués directement et individuellement avec copie à l'adresse générique de la fédération.

Nous avons indiqué que l'envoi de convocations à l'adresse générique est utile pour les groupes de travail, la composition de notre délégation devant pouvoir être déterminée librement.

FO a demandé que les organisations syndicales ne soient pas les seules à avoir une adresse générique mais qu'il en soit de même pour le CSFPT.